

AVIS

Retrait de la demande d'autorisation de l'aménagement d'un passage cyclable inférieur à travers la N13 en zone de protection des eaux souterraines à Hagen.

Le 10 décembre 2025 à Steinfort

Le 10 décembre 2025 à Steinfort

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration des ponts et chaussés a introduit auprès de l'Administration de la gestion de l'eau une demande d'autorisation de la gestion des eaux dans le cadre de l'aménagement d'un passage cyclable inférieur à travers la N13 en zone de protection des eaux souterraines à Hagen.

(N° du dossier : EAU/AUT/25/1104)

pour le Collège des bourgmestre et échevins,


Sammy Wagner
Bourgmestre




Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du1.0.DEC.2025

Steinfort, le1.0.DEC.2025

Le bourgmestre



Le secrétaire communal